

Les travaux

conseils techniques

d'entretien



Nous nous chargeons pour notre part des grosses réparations, notre but comme le vôtre étant avant tout que vous « viviez bien » dans votre logement...

Être locataire, c'est bénéficier de droits, mais cela implique aussi des devoirs.

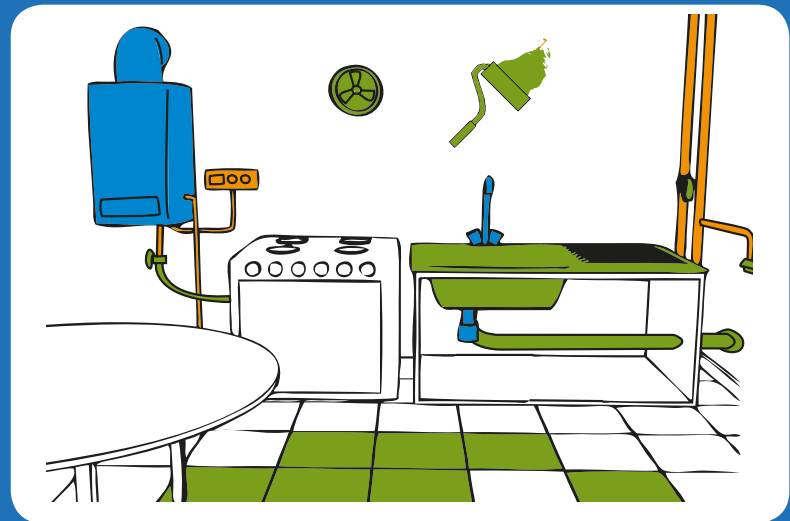
En effet, il vous incombe d'effectuer l'entretien courant de votre logement afin de le conserver en bon état.

Voici quelques schémas qui vous détaillent ce qui est à votre charge (en vert), les charges qui incombent à Eure habitat (en orange) et ce qui fait l'objet d'un contrat d'entretien (en bleu) :

L'entrée



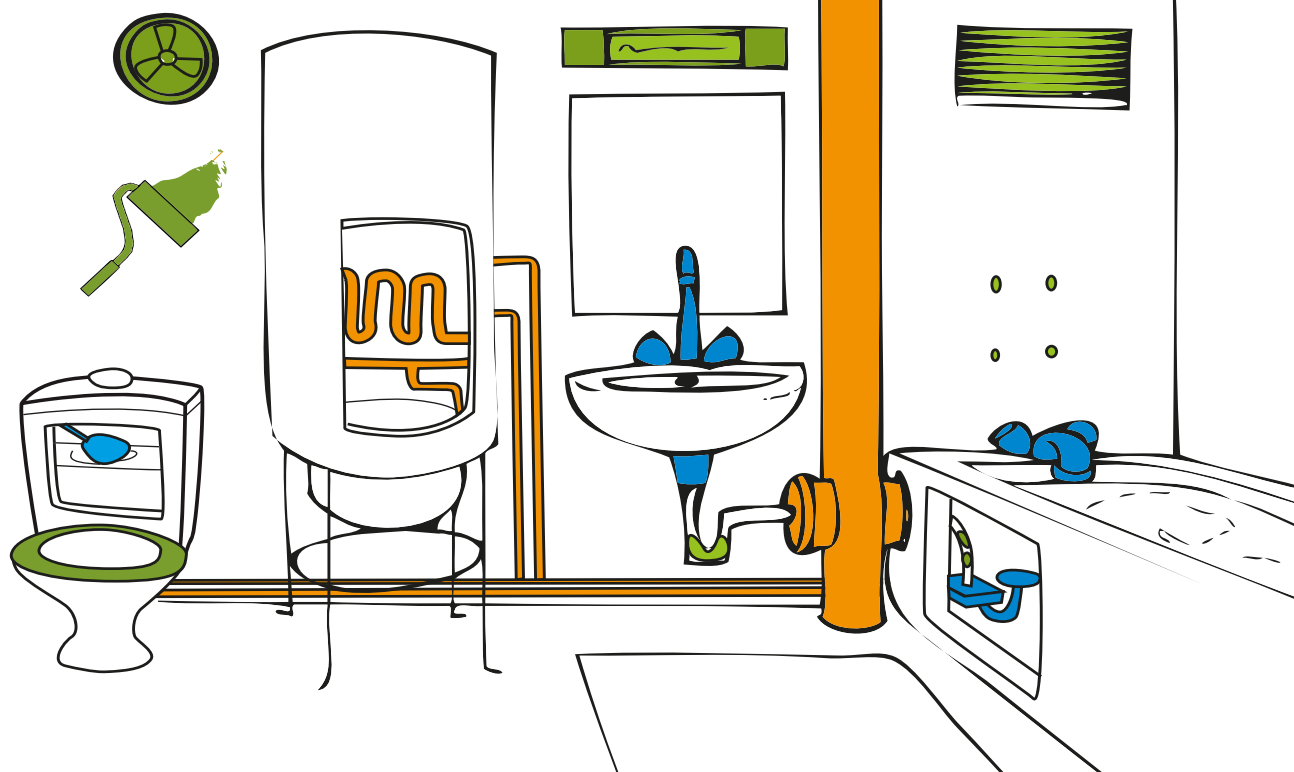
La cuisine



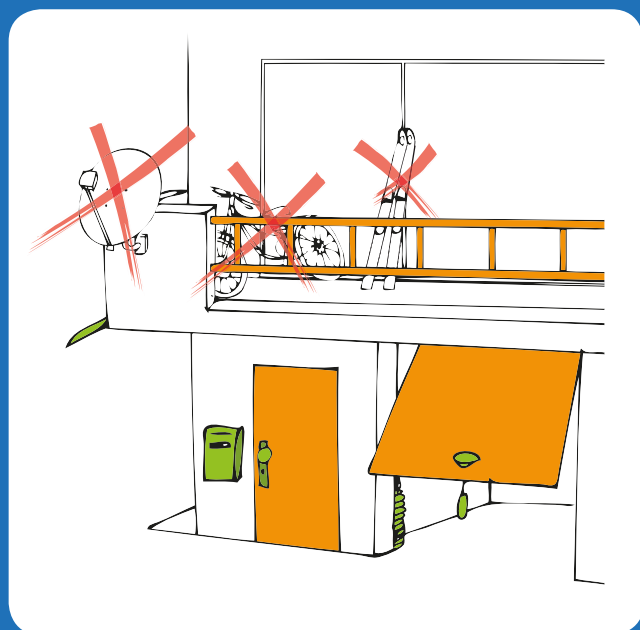
Le séjour



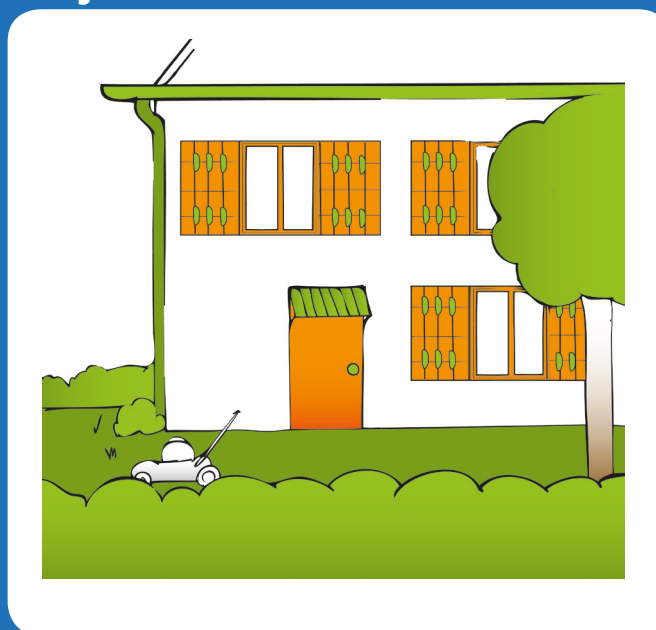
La salle de bain



L'extérieur



Le jardin



Locataire



Eure habitat



Contrat d'entretien